

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de professeurs auprès du Service de
l'Enseignement à Distance**

A.Gt 13-09-2010

M.B. 14-10-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance;

Vu l'avis favorable de l'Inspection de l'Enseignement à Distance,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le mandat des professeurs identifiés ci-après à l'Enseignement à Distance est renouvelé pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 2010 :

- M. Manuel de VIVAR, Instituteur primaire, Licencié en Sciences psychopédagogiques.

- Mme Sophie PALATRE, AESS Biologie.

Article 2. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 septembre 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET